

according to Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH)

Trade name: P3NP (N-Terminal Procollagen III Peptide) RUO ELISA / 30216401

Version: KIT, Page 1 of 1, Revision date: 19/03/2025

Cette section présente les différents flacons présents dans le kit. Les fiches de sécurité de tous ces composants sont disponibles dans la langue choisie à la suite du document.

This section shows all the vials in the kit. The Safety Datasheets are available in the selected language in the next part of the document.

Nomenclature of the product

Description	Component	Nb of vials	pH	Color	Physical state
TWEEN 20		1	-	Yellow	Liquid
STOP SOLN		1	-	Colorless	Liquid
SUBS TMB	SUBS-TMB-US	1	-	Colorless	Liquid
CONJ-P3NP-EL-US		1	-	Colorless	Liquid
MICROPLATE-P3NP-EL-US		1	-	Colorless	Solid
DIL CAL0-P3NP-EL-US	DILCAL0P3PUS	1	-	Orange	Liquid
CAL1-P3NP-EL-US		1	-	Orange	Solid
CAL2-P3NP-EL-US		1	-	Orange	Solid
CAL3-P3NP-EL-US		1	-	Orange	Solid
CAL4-P3NP-EL-US		1	-	Orange	Solid
CAL5-P3NP-EL-US		1	-	Orange	Solid
CONT1-P3NP-EL-US		1	-	White	Solid
CONT2-P3NP-EL-US		1	-	White	Solid
BLISTER-3-WASH		4	-	White	Solid

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 1 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 2 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 3 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ; Fournir de l'air frais. ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ; Jeter les vêtements contaminés. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 4 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ; Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; S'assurer que les déchets sont collectés et emballés. ;

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;
Autres informations :

6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 5 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France
- Espagne
- Allemagne
- Italie
- Grèce
- UK
- OSHA (USA)

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL
- Client DNEL

Remarque DNEL:

- PNEC

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 6 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Liquide ;
Couleur	Jaune ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 7 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C)						
Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ³ /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes. ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 8 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**
 - Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**
 - STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 9 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 10 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :

Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :

Quantités limites pour l'ADR/RID :

Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR :

Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No:

Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 11 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

Instruction d'emballage pour IMDG :

Instructions IBC :

Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank :

Instructions citerne UN :

Dispositions citerne et vrac :

EmS :

Arrimage et isolement pour IMDG :

Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :

Dispositions spéciales ADN :

Quantité limite pour ADN :

Quantité exclue pour ADN :

Transport autorisé :

Équipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement :

Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus :

Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:

Quantité exclue pour IATA:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :

Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :

Cargo Aircraft only Packaging Instructions :

Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :

Code ERG :

Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :29/06/2024

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : TWEEN 20

Version: FR, Page 12 sur 12, Date de révision: 26/02/2025

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 1 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser pour des activités thérapeutiques ou de diagnostic. Ceci n'est pas un dispositif médical. ;

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A	H317	P261 P272 P280 P302 + P352 P321 P333 + P313 P362 + P364 P501

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 2 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7

Pictogrammes de danger

GHS07-exclam



Mention d'avertissement :

Warning

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 3 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
sodium chloride	7647-14-5		231-598-3				
Disodium phosphate	10028-24-7						
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4				
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7	Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H310 - Dermal Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H330 - Inhalation Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H301 - Oral Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Acute 1 - H400 Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Chronic 1 - H410 Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317 Serious eye damage/eye irritation - Eye Dam. 1 - H318 Skin corrosion/irritation - Skin Corr. 1C - H314		Skin Corr. 1C : C ≥ ,6 % Skin Irrit. 2 H315: ,06 % ≤ C < ,6 % Eye Dam. 1 : C ≥ ,6 % Eye Irrit. 2 H319: ,06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A : C ≥ ,0015 %	100

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 4 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 *Moyen d'extinction :*

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 *Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange*

Produits de combustion dangereux :/

5.3 *Conseils aux pompiers*

Porter un vêtement de protection. ;

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 *Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

6.2 *Précautions pour la protection de l'environnement*

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

6.3 *Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 *Référence à d'autres sections*

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 *Précautions pour une manipulation sûre*

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

7.2 *Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités*

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 5 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières : Voir la fiche de données techniques. ;

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Source :	Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Espagne

Source :	Limites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)	
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0			

- Italie

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 6 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- Grèce
- UK
- OSHA (USA)

Source :	Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014			
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA			
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5					2068.62-2068.62		

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 7 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		
-----------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	-----------	--	--

- Client DNEL

Source : GESTIS – substance database									
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5							
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0							

Remarque DNEL:

- PNEC

Source : INERIS																	
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment					
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5															
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0															

Source : INERIS														
Substance	EC-No.	CAS-No	Others											
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5												
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 8 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Liquide ;
Couleur	Orange ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ² /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 9 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Symptoms / delayed effects	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Toxicité dermique aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7				

Toxicité aiguë par inhalation :

Substance name	C(E)L50 (mg/L)	Exposure time	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 10 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**

- Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

- STOT SE 1 et 2

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 11 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012										
Substance	EC-No.	CAS-No	LC50 (mg/L)	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9								

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 12 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Toxicité aiguë pour les crustacés (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité aiguë pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Species	Method	Remark	General Remark		
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Evaluation / Classification:

12.2 Persistence et dégradabilité

Biodégradation :

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012							
Substance	EC-No.	CAS-No	Inoculum	Biodegradation parameter	Degradation rate (%)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9					

Dégradation abiotique :

Source :								
Substance	EC-No.	CAS-No	Abiotic degradation test type	Half-life time (j)	Temperature (°C)	pH	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 13 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Source :						
Substance	EC-No.	CAS-No	Species	Result	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9				

12.4 Mobilité dans le sol

Source :											
Substance	EC n°	CAS n°	Distribution	Transport type	Henry's law constant (Pa.m3/mol)	Log KOC	Half-life time in soil (j)	Half-life time in fresh water (j)	Half-life time in sea water (j)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9									

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 14 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :	Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID :	Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :	Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :	
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Code citerne ADR :	Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:	
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:	
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :	
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:	
Dispositions spéciales pour le transport :	
Identification de danger No:	Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :		
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:		
Disposition pour l'emballage pour IMDG :		
Quantité limite pour IMDG :		
Instruction d'emballage pour IMDG :	Instructions IBC :	Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :		
Instructions citerne UN :		
Dispositions citerne et vrac :		
EmS :		
Arrimage et isolement pour IMDG :	Propriétés et observations :	

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :	Dispositions spéciales ADN :
Quantité limite pour ADN :	Quantité exclue pour ADN :
Transport autorisé :	Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement :	Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus :	Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:	Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:	
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :	
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :	
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :	
Cargo Aircraft only Packaging Instructions :	Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG :	Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : DIL CAL0-P3NP-EL-US DILCAL0P3PUS

Version: FR, Page 15 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 55965-84-9 / 247-500-7

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :29/11/2024

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Code	Phrase de risque
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 1 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 2 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 3 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
sulphuric acid	7664-93-9	016-020-00-8	231-639-5	Skin corrosion/irritation - Skin Corr. 1A - H314	< 3%	Eye Irrit. 2 H319: 5 % ≤ C < 15 % Skin Corr. 1A H314: C ≥ 15 % Skin Irrit. 2 H315: 5 % ≤ C < 15 %	

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 4 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

5.3 **Conseils aux pompiers**

Porter un vêtement de protection. ;

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 **Référence à d'autres sections**

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **Précautions pour une manipulation sûre**

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

7.2 **Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 **Utilisations finales particulières :**

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 **Paramètres de contrôle**

Remarque préliminaire :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 5 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Source :	Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9	3		0,05	

- Espagne

Source :	Limites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9				0,05

- Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)	
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9		0,1	

- Italie

- Grèce

- UK

- OSHA (USA)

Source :	Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9		1		

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 6 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014			
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9		

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA			
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9		

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9				0.1-0.1		0.05-0.05	

- Client DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9							

Remarque DNEL:

- PNEC

Source :	INERIS																
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment					
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN
Version: FR, Page 7 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9																		
-----------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source :	INERIS																			
Substance	EC-No.	CAS-No	Others																	
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning								
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)						
7664-93-9 / 231-639-5	231-639-5	7664-93-9																		

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Liquide ;
Couleur	Incolore ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m²/h)						
Inflammabilité (type :) (%)						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 8 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite inférieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm³)						
Densités	Densité (g/cm³)					
	Densité relative (g/cm³)					
	Densité volumique (g/cm³)					
	Densité critique (g/cm³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm³/s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 9 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
7664-93-9 / 231-639-5	Rabbit			occlusive.		

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**
 - Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**
 - STOT SE 1 et 2

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 10 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 11 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :

Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :

Quantités limites pour l'ADR/RID :

Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR :

Disposition spéciale pour citerne ADR :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 12 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No:

Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :

Instruction d'emballage pour IMDG :

Instructions IBC :

Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank :

Instructions citerne UN :

Dispositions citerne et vrac :

EmS :

Arrimage et isolement pour IMDG :

Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :

Dispositions spéciales ADN :

Quantité limite pour ADN :

Quantité exclue pour ADN :

Transport autorisé :

Equipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement :

Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus :

Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:

Quantité exclue pour IATA:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :

Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :

Cargo Aircraft only Packaging Instructions :

Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :

Code ERG :

Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 7664-93-9 / 231-639-5

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : STOP SOLN

Version: FR, Page 13 sur 13, Date de révision: 29/02/2024

Règlement national

15.2 *Evaluation de la sécurité chimique :*

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 *Indications des changements*

Date de la version précédente :02/10/2023

Modifications :

16.2 *Informations complémentaires*

16.3 *Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:*

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 *Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):*

Code	Phrase de risque
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 1 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 2 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 3 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ; Fournir de l'air frais. ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ; Jeter les vêtements contaminés. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 4 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ;
Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; S'assurer que les déchets sont collectés et emballés. ;

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPUATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 5 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France
- Espagne
- Allemagne
- Italie
- Grèce
- UK
- OSHA (USA)

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL
- Client DNEL

Remarque DNEL:

- PNEC

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US
 Version: FR, Page 6 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Liquide ;
Couleur	Incolore ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m²/h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm³)						
Densités	Densité (g/cm³)					
	Densité relative (g/cm³)					
	Densité volumique (g/cm³)					
	Densité critique (g/cm³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 7 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C)						
Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ³ /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes. ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 8 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

Méthode de test cutané In-vitro :
Résultat du test cutané In-vitro :
Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro :
Résultat du test oculaire In vitro :
Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**
 - Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**
 - STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 9 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

Expérience pratique / preuve humaine :
Données animales :

Evaluation / Classification :
Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :
Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.
Evaluation / Classification :
Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 10 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :

Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :

Quantités limites pour l'ADR/RID :

Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR :

Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No:

Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 11 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

Instruction d'emballage pour IMDG :

Instructions IBC :

Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank :

Instructions citerne UN :

Dispositions citerne et vrac :

EmS :

Arrimage et isolement pour IMDG :

Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :

Dispositions spéciales ADN :

Quantité limite pour ADN :

Quantité exclue pour ADN :

Transport autorisé :

Équipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement :

Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus :

Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:

Quantité exclue pour IATA:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :

Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :

Cargo Aircraft only Packaging Instructions :

Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :

Code ERG :

Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :01/03/2025

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONJ-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 12, Date de révision: 12/04/2025

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 1 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 2 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 3 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ; Fournir de l'air frais. ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ; Jeter les vêtements contaminés. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 4 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ;
Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; S'assurer que les déchets sont collectés et emballés. ;

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 5 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France
- Espagne
- Allemagne
- Italie
- Grèce
- UK
- OSHA (USA)

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL
- Client DNEL

Remarque DNEL:

- PNEC

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 6 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Incolore ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 7 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C)						
Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ³ /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes. ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 8 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**
 - Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**
 - STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 9 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 10 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :

Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :

Quantités limites pour l'ADR/RID :

Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR :

Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No:

Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 11 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Instruction d'emballage pour IMDG :

Instructions IBC :

Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank :

Instructions citerne UN :

Dispositions citerne et vrac :

EmS :

Arrimage et isolement pour IMDG :

Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :

Dispositions spéciales ADN :

Quantité limite pour ADN :

Quantité exclue pour ADN :

Transport autorisé :

Équipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement :

Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus :

Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:

Quantité exclue pour IATA:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :

Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :

Cargo Aircraft only Packaging Instructions :

Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :

Code ERG :

Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :06/09/2023

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : MICROPLATE-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 1 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A	H317	P261 P272 P280 P302 + P352 P321 P333 + P313 P362 + P364 P501

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 2 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7

Pictogrammes de danger

GHS07-exclam



Mention d'avertissement :

Warning

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 3 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
sodium chloride	7647-14-5		231-598-3		< 1%		
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4		< 1%		
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7	Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H310 - Dermal Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H330 - Inhalation Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H301 - Oral Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Acute 1 - H400 Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Chronic 1 - H410 Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317 Serious eye damage/eye irritation - Eye Dam. 1 - H318 Skin corrosion/irritation - Skin Corr. 1C - H314	< 0,06 %	Skin Corr. 1C : C ≥ ,6 % Skin Irrit. 2 H315: ,06 % ≤ C < ,6 % Eye Dam. 1 : C ≥ ,6 % Eye Irrit. 2 H319: ,06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A : C ≥ ,0015 %	100

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 4 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 *Moyen d'extinction :*

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 *Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange*

Produits de combustion dangereux :/

5.3 *Conseils aux pompiers*

Porter un vêtement de protection. ;

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 *Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

6.2 *Précautions pour la protection de l'environnement*

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

6.3 *Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 *Référence à d'autres sections*

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 *Précautions pour une manipulation sûre*

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

7.2 *Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités*

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 5 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Source :	Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Espagne

Source :	Limites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)	
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0			

- Italie

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 6 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- Grèce

- UK

- OSHA (USA)

Source :	Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014			
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA			
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5					2068.62-2068.62		

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 7 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		
-----------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	-----------	--	--

- Client DNEL

Source : GESTIS – substance database									
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5							
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0							

Remarque DNEL:

- PNEC

Source : INERIS																	
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment					
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5															
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0															

Source : INERIS														
Substance	EC-No.	CAS-No	Others											
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5												
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 8 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Orange ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ² /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 9 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Symptoms / delayed effects	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Toxicité dermique aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7				

Toxicité aiguë par inhalation :

Substance name	C(E)L50 (mg/L)	Exposure time	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 10 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**

- Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

- STOT SE 1 et 2

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 11 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012										
Substance	EC-No.	CAS-No	LC50 (mg/L)	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9								

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Toxicité aiguë pour les crustacés (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité aiguë pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Species	Method	Remark	General Remark		
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Evaluation / Classification:

12.2 Persistence et dégradabilité

Biodégradation :

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012							
Substance	EC-No.	CAS-No	Inoculum	Biodegradation parameter	Degradation rate (%)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9					

Dégradation abiotique :

Source :								
Substance	EC-No.	CAS-No	Abiotic degradation test type	Half-life time (j)	Temperature (°C)	pH	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 13 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Source :						
Substance	EC-No.	CAS-No	Species	Result	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9				

12.4 Mobilité dans le sol

Source :											
Substance	EC n°	CAS n°	Distribution	Transport type	Henry's law constant (Pa.m3/mol)	Log KOC	Half-life time in soil (j)	Half-life time in fresh water (j)	Half-life time in sea water (j)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9									

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 14 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :	Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID :	Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :	Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :	
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Code citerne ADR :	Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:	
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:	
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :	
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:	
Dispositions spéciales pour le transport :	
Identification de danger No:	Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :		
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:		
Disposition pour l'emballage pour IMDG :		
Quantité limite pour IMDG :		
Instruction d'emballage pour IMDG :	Instructions IBC :	Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :		
Instructions citerne UN :		
Dispositions citerne et vrac :		
EmS :		
Arrimage et isolement pour IMDG :	Propriétés et observations :	

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :	Dispositions spéciales ADN :
Quantité limite pour ADN :	Quantité exclue pour ADN :
Transport autorisé :	Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement :	Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus :	Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:	Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:	
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :	
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :	
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :	
Cargo Aircraft only Packaging Instructions :	Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG :	Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 15 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 55965-84-9 / 247-500-7

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :29/11/2024

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Code	Phrase de risque
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 1 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A	H317	P261 P272 P280 P302 + P352 P321 P333 + P313 P362 + P364 P501

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 2 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7

Pictogrammes de danger

GHS07-exclam



Mention d'avertissement :

Warning

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 3 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
sodium chloride	7647-14-5		231-598-3		< 1%		
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4		< 1%		
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7	Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H310 - Dermal Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H330 - Inhalation Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H301 - Oral Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Acute 1 - H400 Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Chronic 1 - H410 Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317 Serious eye damage/eye irritation - Eye Dam. 1 - H318 Skin corrosion/irritation - Skin Corr. 1C - H314	< 0,06 %	Skin Corr. 1C : C ≥ ,6 % Skin Irrit. 2 H315: ,06 % ≤ C < ,6 % Eye Dam. 1 : C ≥ ,6 % Eye Irrit. 2 H319: ,06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A : C ≥ ,0015 %	100

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 4 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 *Moyen d'extinction :*

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 *Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange*

Produits de combustion dangereux :/

5.3 *Conseils aux pompiers*

Porter un vêtement de protection. ;

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 *Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

6.2 *Précautions pour la protection de l'environnement*

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

6.3 *Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 *Référence à d'autres sections*

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 *Précautions pour une manipulation sûre*

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

7.2 *Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités*

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 5 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Source :	Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Espagne

Source :	Limites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)	
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0			

- Italie

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 6 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- Grèce

- UK

- OSHA (USA)

Source :	Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014			
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA			
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5					2068.62-2068.62		

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 7 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		
-----------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	-----------	--	--

- Client DNEL

Source : GESTIS – substance database									
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5							
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0							

Remarque DNEL:

- PNEC

Source : INERIS																	
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment					
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5															
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0															

Source : INERIS														
Substance	EC-No.	CAS-No	Others											
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5												
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 8 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Orange ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ² /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 9 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- Toxicité aiguë

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Symptoms / delayed effects	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Toxicité dermique aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7				

Toxicité aiguë par inhalation :

Substance name	C(E)L50 (mg/L)	Exposure time	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 10 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**

- Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

- STOT SE 1 et 2

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 11 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012										
Substance	EC-No.	CAS-No	LC50 (mg/L)	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9								

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Toxicité aiguë pour les crustacés (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité aiguë pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Species	Method	Remark	General Remark		
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012							
Substance	EC-No.	CAS-No	Inoculum	Biodegradation parameter	Degradation rate (%)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9					

Dégradation abiotique :

Source :								
Substance	EC-No.	CAS-No	Abiotic degradation test type	Half-life time (j)	Temperature (°C)	pH	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 13 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Source :						
Substance	EC-No.	CAS-No	Species	Result	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9				

12.4 Mobilité dans le sol

Source :											
Substance	EC n°	CAS n°	Distribution	Transport type	Henry's law constant (Pa.m3/mol)	Log KOC	Half-life time in soil (j)	Half-life time in fresh water (j)	Half-life time in sea water (j)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9									

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 14 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :	Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID :	Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :	Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :	
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Code citerne ADR :	Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:	
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:	
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :	
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:	
Dispositions spéciales pour le transport :	
Identification de danger No:	Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :		
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:		
Disposition pour l'emballage pour IMDG :		
Quantité limite pour IMDG :		
Instruction d'emballage pour IMDG :	Instructions IBC :	Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :		
Instructions citerne UN :		
Dispositions citerne et vrac :		
EmS :		
Arrimage et isolement pour IMDG :	Propriétés et observations :	

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :	Dispositions spéciales ADN :
Quantité limite pour ADN :	Quantité exclue pour ADN :
Transport autorisé :	Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement :	Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus :	Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:	Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:	
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :	
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :	
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :	
Cargo Aircraft only Packaging Instructions :	Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG :	Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 15 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 55965-84-9 / 247-500-7

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :29/11/2024

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Code	Phrase de risque
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 1 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A	H317	P261 P272 P280 P302 + P352 P321 P333 + P313 P362 + P364 P501

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 2 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7

Pictogrammes de danger

GHS07-exclam



Mention d'avertissement :

Warning

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 3 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
sodium chloride	7647-14-5		231-598-3		< 1%		
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4		< 1%		
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7	Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H310 - Dermal Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H330 - Inhalation Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H301 - Oral Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Acute 1 - H400 Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Chronic 1 - H410 Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317 Serious eye damage/eye irritation - Eye Dam. 1 - H318 Skin corrosion/irritation - Skin Corr. 1C - H314	< 0,06 %	Skin Corr. 1C : C ≥ ,6 % Skin Irrit. 2 H315: ,06 % ≤ C < ,6 % Eye Dam. 1 : C ≥ ,6 % Eye Irrit. 2 H319: ,06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A : C ≥ ,0015 %	100

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 4 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 *Moyen d'extinction :*

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 *Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange*

Produits de combustion dangereux :/

5.3 *Conseils aux pompiers*

Porter un vêtement de protection. ;

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 *Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

6.2 *Précautions pour la protection de l'environnement*

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

6.3 *Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 *Référence à d'autres sections*

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 *Précautions pour une manipulation sûre*

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

7.2 *Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités*

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 5 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Source :	Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Espagne

Source :	Limites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)	
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0			

- Italie

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 6 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- Grèce

- UK

- OSHA (USA)

Source :	Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014			
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA			
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5					2068.62-2068.62		

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 7 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		
-----------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	-----------	--	--

- Client DNEL

Source : GESTIS – substance database									
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5							
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0							

Remarque DNEL:

- PNEC

Source : INERIS																	
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment					
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5															
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0															

Source : INERIS														
Substance	EC-No.	CAS-No	Others											
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5												
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 8 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Orange ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ² /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 9 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- Toxicité aiguë

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Symptoms / delayed effects	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Toxicité dermique aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7				

Toxicité aiguë par inhalation :

Substance name	C(E)L50 (mg/L)	Exposure time	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 10 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**

- Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

- STOT SE 1 et 2

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 11 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 **Toxicité aquatique :**

Toxicité aiguë pour les poissons (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012										
Substance	EC-No.	CAS-No	LC50 (mg/L)	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9								

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Toxicité aiguë pour les crustacés (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité aiguë pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Species	Method	Remark	General Remark		
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Evaluation / Classification:

12.2 Persistence et dégradabilité

Biodégradation :

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012							
Substance	EC-No.	CAS-No	Inoculum	Biodegradation parameter	Degradation rate (%)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9					

Dégradation abiotique :

Source :								
Substance	EC-No.	CAS-No	Abiotic degradation test type	Half-life time (j)	Temperature (°C)	pH	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 13 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Source :						
Substance	EC-No.	CAS-No	Species	Result	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9				

12.4 Mobilité dans le sol

Source :											
Substance	EC n°	CAS n°	Distribution	Transport type	Henry's law constant (Pa.m3/mol)	Log KOC	Half-life time in soil (j)	Half-life time in fresh water (j)	Half-life time in sea water (j)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9									

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 14 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :	Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID :	Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :	Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :	
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Code citerne ADR :	Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:	
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:	
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :	
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:	
Dispositions spéciales pour le transport :	
Identification de danger No:	Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :		
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:		
Disposition pour l'emballage pour IMDG :		
Quantité limite pour IMDG :		
Instruction d'emballage pour IMDG :	Instructions IBC :	Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :		
Instructions citerne UN :		
Dispositions citerne et vrac :		
EmS :		
Arrimage et isolement pour IMDG :	Propriétés et observations :	

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :	Dispositions spéciales ADN :
Quantité limite pour ADN :	Quantité exclue pour ADN :
Transport autorisé :	Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement :	Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus :	Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:	Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:	
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :	
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :	
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :	
Cargo Aircraft only Packaging Instructions :	Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG :	Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL3-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 15 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 55965-84-9 / 247-500-7

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :29/11/2024

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Code	Phrase de risque
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 1 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A	H317	P261 P272 P280 P302 + P352 P321 P333 + P313 P362 + P364 P501

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 2 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7

Pictogrammes de danger

GHS07-exclam



Mention d'avertissement :

Warning

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 3 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
sodium chloride	7647-14-5		231-598-3		< 1%		
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4		< 1%		
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7	Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H310 - Dermal Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H330 - Inhalation Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H301 - Oral Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Acute 1 - H400 Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Chronic 1 - H410 Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317 Serious eye damage/eye irritation - Eye Dam. 1 - H318 Skin corrosion/irritation - Skin Corr. 1C - H314	< 0,06 %	Skin Corr. 1C : C ≥ ,6 % Skin Irrit. 2 H315: ,06 % ≤ C < ,6 % Eye Dam. 1 : C ≥ ,6 % Eye Irrit. 2 H319: ,06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A : C ≥ ,0015 %	100

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 4 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 *Moyen d'extinction :*

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 *Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange*

Produits de combustion dangereux :/

5.3 *Conseils aux pompiers*

Porter un vêtement de protection. ;

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 *Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

6.2 *Précautions pour la protection de l'environnement*

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

6.3 *Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;
Autres informations :

6.4 *Référence à d'autres sections*

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 *Précautions pour une manipulation sûre*

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

7.2 *Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités*

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 5 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Source :	Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Espagne

Source :	Limites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)	
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0			

- Italie

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 6 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- Grèce

- UK

- OSHA (USA)

Source :	Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014			
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA			
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5					2068.62-2068.62		

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 7 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		
-----------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	-----------	--	--

- Client DNEL

Source : GESTIS – substance database									
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5							
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0							

Remarque DNEL:

- PNEC

Source : INERIS																	
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment					
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5															
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0															

Source : INERIS														
Substance	EC-No.	CAS-No	Others											
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5												
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 8 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Orange ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ² /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 9 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- Toxicité aiguë

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Symptoms / delayed effects	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Toxicité dermique aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7				

Toxicité aiguë par inhalation :

Substance name	C(E)L50 (mg/L)	Exposure time	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 10 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**

- Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

- STOT SE 1 et 2

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 11 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012										
Substance	EC-No.	CAS-No	LC50 (mg/L)	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9								

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Toxicité aiguë pour les crustacés (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité aiguë pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Species	Method	Remark	General Remark		
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Evaluation / Classification:

12.2 Persistence et dégradabilité

Biodégradation :

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012							
Substance	EC-No.	CAS-No	Inoculum	Biodegradation parameter	Degradation rate (%)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9					

Dégradation abiotique :

Source :								
Substance	EC-No.	CAS-No	Abiotic degradation test type	Half-life time (j)	Temperature (°C)	pH	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 13 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Source :						
Substance	EC-No.	CAS-No	Species	Result	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9				

12.4 Mobilité dans le sol

Source :											
Substance	EC n°	CAS n°	Distribution	Transport type	Henry's law constant (Pa.m3/mol)	Log KOC	Half-life time in soil (j)	Half-life time in fresh water (j)	Half-life time in sea water (j)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9									

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 14 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :	Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID :	Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :	Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :	
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Code citerne ADR :	Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:	
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:	
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :	
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:	
Dispositions spéciales pour le transport :	
Identification de danger No:	Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :		
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:		
Disposition pour l'emballage pour IMDG :		
Quantité limite pour IMDG :		
Instruction d'emballage pour IMDG :	Instructions IBC :	Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :		
Instructions citerne UN :		
Dispositions citerne et vrac :		
EmS :		
Arrimage et isolement pour IMDG :	Propriétés et observations :	

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :	Dispositions spéciales ADN :
Quantité limite pour ADN :	Quantité exclue pour ADN :
Transport autorisé :	Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement :	Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus :	Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:	Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:	
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :	
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :	
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :	
Cargo Aircraft only Packaging Instructions :	Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG :	Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL4-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 15 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 55965-84-9 / 247-500-7

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :29/11/2024

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Code	Phrase de risque
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 1 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A	H317	P261 P272 P280 P302 + P352 P321 P333 + P313 P362 + P364 P501

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 2 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7

Pictogrammes de danger

GHS07-exclam



Mention d'avertissement :

Warning

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 3 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
sodium chloride	7647-14-5		231-598-3		< 1%		
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4		< 1%		
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	613-167-00-5	247-500-7	Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H310 - Dermal Acute toxicity - Acute Tox. 2 - H330 - Inhalation Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H301 - Oral Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Acute 1 - H400 Hazardous to the aquatic environment - Aquatic Chronic 1 - H410 Respiratory/skin sensitization - Skin Sens. 1A - H317 Serious eye damage/eye irritation - Eye Dam. 1 - H318 Skin corrosion/irritation - Skin Corr. 1C - H314	< 0,06 %	Skin Corr. 1C : C ≥ ,6 % Skin Irrit. 2 H315: ,06 % ≤ C < ,6 % Eye Dam. 1 : C ≥ ,6 % Eye Irrit. 2 H319: ,06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A : C ≥ ,0015 %	100

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 4 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 *Moyen d'extinction :*

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 *Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange*

Produits de combustion dangereux :/

5.3 *Conseils aux pompiers*

Porter un vêtement de protection. ;

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 *Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

6.2 *Précautions pour la protection de l'environnement*

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

6.3 *Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 *Référence à d'autres sections*

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 *Précautions pour une manipulation sûre*

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

7.2 *Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités*

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 5 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Source :	Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Espagne

Source :	Limites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015					
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)	
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0			

- Italie

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 6 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- Grèce

- UK

- OSHA (USA)

Source :	Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014			
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA			
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5					2068.62-2068.62		

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 7 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		
-----------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	-----------	--	--

- Client DNEL

Source : GESTIS – substance database									
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5							
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0							

Remarque DNEL:

- PNEC

Source : INERIS																
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment				
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water	
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5														
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0														

Source : INERIS														
Substance	EC-No.	CAS-No	Others											
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5												
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 8 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Orange ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ² /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 9 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- Toxicité aiguë

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Symptoms / delayed effects	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Toxicité dermique aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7				

Toxicité aiguë par inhalation :

Substance name	C(E)L50 (mg/L)	Exposure time	Species	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7					

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 10 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
55965-84-9 / 247-500-7						

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**

- Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

- STOT SE 1 et 2

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 11 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012										
Substance	EC-No.	CAS-No	LC50 (mg/L)	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9								

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Toxicité aiguë pour les crustacés (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	NOEC (mg/L)	Test duration	Species	Method	Remark	General Remark	
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité aiguë pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Test duration	Species	Result/Evaluation	Method	Remark	General Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012									
Substance	EC-No.	CAS-No	EC50 (mg/L)	Species	Method	Remark	General Remark		
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9							

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012							
Substance	EC-No.	CAS-No	Inoculum	Biodegradation parameter	Degradation rate (%)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9					

Dégradation abiotique :

Source :								
Substance	EC-No.	CAS-No	Abiotic degradation test type	Half-life time (j)	Temperature (°C)	pH	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 13 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Source :						
Substance	EC-No.	CAS-No	Species	Result	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9				

12.4 Mobilité dans le sol

Source :											
Substance	EC n°	CAS n°	Distribution	Transport type	Henry's law constant (Pa.m3/mol)	Log KOC	Half-life time in soil (j)	Half-life time in fresh water (j)	Half-life time in sea water (j)	Method	Remark
55965-84-9 / 247-500-7	247-500-7	55965-84-9									

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 14 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :	Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID :	Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :	Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :	
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Code citerne ADR :	Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:	
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:	
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :	
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:	
Dispositions spéciales pour le transport :	
Identification de danger No:	Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :		
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:		
Disposition pour l'emballage pour IMDG :		
Quantité limite pour IMDG :		
Instruction d'emballage pour IMDG :	Instructions IBC :	Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :		
Instructions citerne UN :		
Dispositions citerne et vrac :		
EmS :		
Arrimage et isolement pour IMDG :	Propriétés et observations :	

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :	Dispositions spéciales ADN :
Quantité limite pour ADN :	Quantité exclue pour ADN :
Transport autorisé :	Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement :	Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus :	Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:	Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:	
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :	
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :	
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :	
Cargo Aircraft only Packaging Instructions :	Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG :	Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CAL5-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 15 sur 15, Date de révision: 26/02/2025

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 55965-84-9 / 247-500-7

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :29/11/2024

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Code	Phrase de risque
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 1 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US

CAS N°.: Index N°: EC N°: REACH N°:


1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group
Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France
Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50
E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 2 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 3 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ; Fournir de l'air frais. ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ; Jeter les vêtements contaminés. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 4 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ;
Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; S'assurer que les déchets sont collectés et emballés. ;

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;
Autres informations :

6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 5 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France
- Espagne
- Allemagne
- Italie
- Grèce
- UK
- OSHA (USA)

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL
- Client DNEL

Remarque DNEL:

- PNEC

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 6 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Blanc ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m²/h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm³)						
Densités	Densité (g/cm³)					
	Densité relative (g/cm³)					
	Densité volumique (g/cm³)					
	Densité critique (g/cm³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 7 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C)						
Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ³ /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes. ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 8 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Méthode de test cutané In-vitro :
Résultat du test cutané In-vitro :
Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro :
Résultat du test oculaire In vitro :
Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**
 - Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**
 - STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 9 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Expérience pratique / preuve humaine :
Données animales :

Evaluation / Classification :
Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :
Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.
Evaluation / Classification :
Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 10 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :
Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:
Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR : Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID : Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID : Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :
Code citerne ADR : Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:
Dispositions spéciales pour le transport :
Identification de danger No: Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:
Disposition pour l'emballage pour IMDG :
Quantité limite pour IMDG :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 11 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Instruction d'emballage pour IMDG : Instructions IBC : Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :
Instructions citerne UN :
Dispositions citerne et vrac :
EmS :
Arrimage et isolement pour IMDG : Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN : Dispositions spéciales ADN :
Quantité limite pour ADN : Quantité exclue pour ADN :
Transport autorisé : Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement : Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus : Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA: Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :
Cargo Aircraft only Packaging Instructions : Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG : Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 *Règlementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange*

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :
Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):
SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 *Evaluation de la sécurité chimique :*

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 *Indications des changements*

Date de la version précédente :06/09/2023

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT1-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 1 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US

CAS N°.: Index N°: EC N°: REACH N°:


1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group
Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France
Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50
E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 2 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 3 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ; Fournir de l'air frais. ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ; Jeter les vêtements contaminés. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 4 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ;
Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; S'assurer que les déchets sont collectés et emballés. ;

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;
Autres informations :

6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 5 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France
- Espagne
- Allemagne
- Italie
- Grèce
- UK
- OSHA (USA)

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL
- Client DNEL

Remarque DNEL:

- PNEC

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 6 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Blanc ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 7 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C)						
Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ³ /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes. ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 8 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Méthode de test cutané In-vitro :
Résultat du test cutané In-vitro :
Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro :
Résultat du test oculaire In vitro :
Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**
 - Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**
 - STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 9 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Expérience pratique / preuve humaine :
Données animales :

Evaluation / Classification :
Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :
Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.
Evaluation / Classification :
Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 10 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :
Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:
Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR : Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID : Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID : Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :
Code citerne ADR : Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:
Dispositions spéciales pour le transport :
Identification de danger No: Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:
Disposition pour l'emballage pour IMDG :
Quantité limite pour IMDG :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US
Version: FR, Page 11 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Instruction d'emballage pour IMDG : Instructions IBC : Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :
Instructions citerne UN :
Dispositions citerne et vrac :
EmS :
Arrimage et isolement pour IMDG : Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN : Dispositions spéciales ADN :
Quantité limite pour ADN : Quantité exclue pour ADN :
Transport autorisé : Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement : Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus : Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA: Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :
Cargo Aircraft only Packaging Instructions : Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG : Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :
Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):
SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :06/09/2023

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : CONT2-P3NP-EL-US

Version: FR, Page 12 sur 12, Date de révision: 01/10/2023

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 1 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH
Version: FR, Page 2 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 3 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
sodium chloride	7647-14-5		231-598-3		≥ 25%		
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4		< 3%		

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 4 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 5 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Source : Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012						
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Espagne

Source : Limites de Exposition Professionnelle pour les Agents Chimiques en Espagne Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015						
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Allemagne

Source : TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

- Italie
- Grèce
- UK
- OSHA (USA)

Source : Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000						
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH
Version: FR, Page 6 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014			
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA			
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5					2068.62-2068.62		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		

- Client DNEL

Source :	GESTIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5							
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0							

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 7 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Remarque DNEL:

- PNEC

Source :		INERIS															
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment					
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5															
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0															

Source :		INERIS												
Substance	EC-No.	CAS-No	Others											
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7647-14-5 / 231-598-3	231-598-3	7647-14-5												
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH
Version: FR, Page 8 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Blanc ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C)						
Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm ² /s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 9 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 10 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**

- Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

- STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 11 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 12 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :

Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :

Quantités limites pour l'ADR/RID :

Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR :

Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No:

Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :

Instruction d'emballage pour IMDG :

Instructions IBC :

Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank :

Instructions citerne UN :

Dispositions citerne et vrac :

EmS :

Arrimage et isolement pour IMDG :

Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :

Dispositions spéciales ADN :

Quantité limite pour ADN :

Quantité exclue pour ADN :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 13 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Transport autorisé :	Equipement nécessaire :
Dispositions pour le chargement et déchargement :	Dispositions pour le transport :
Nombre de cônes/lumières bleus :	Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:	Quantité exclue pour IATA:
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:	
Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :	
Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :	
Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :	
Cargo Aircraft only Packaging Instructions :	Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :
Code ERG :	Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :06/09/2023

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : BLISTER-3-WASH

Version: FR, Page 14 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 1 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées pertinentes : Utiliser la substance ou le mélange pour de la recherche exclusivement sauf produits spécifiquement mentionnés pour le Diagnostic In Vitro seulement. ;

Utilisations déconseillées :


1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 2 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 3 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ; Fournir de l'air frais. ;

Contact avec la peau: En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau et au savon immédiatement. ; Jeter les vêtements contaminés. ;

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ;

Protection du secouriste :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 4 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ;
Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; S'assurer que les déchets sont collectés et emballés. ;

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;

Autres informations :

6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 5 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France
- Espagne
- Allemagne
- Italie
- Grèce
- UK
- OSHA (USA)

8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL
- Client DNEL

Remarque DNEL:

- PNEC

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 6 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

Apparence

Etat physique	Liquide ;
Couleur	Incolore ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m ² /h)						
Inflammabilité (type :) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite supérieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm ³)						
Densités	Densité (g/cm ³)					
	Densité relative (g/cm ³)					
	Densité volumique (g/cm ³)					
	Densité critique (g/cm ³)					
Solubilité (Type :) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 7 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C)						
Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm³/s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes. ;

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 8 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)**
 - Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**
 - STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 9 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 10 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :

Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :

Quantités limites pour l'ADR/RID :

Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR :

Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No:

Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 11 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Instruction d'emballage pour IMDG :

Instructions IBC :

Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank :

Instructions citerne UN :

Dispositions citerne et vrac :

EmS :

Arrimage et isolement pour IMDG :

Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :

Dispositions spéciales ADN :

Quantité limite pour ADN :

Quantité exclue pour ADN :

Transport autorisé :

Équipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement :

Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus :

Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:

Quantité exclue pour IATA:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :

Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :

Cargo Aircraft only Packaging Instructions :

Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :

Code ERG :

Dispositions spéciales pour IATA:

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

Règlement national

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :06/09/2023

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : SUBS TMB SUBS-TMB-US

Version: FR, Page 12 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Modifications :

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:

Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):